

Formulaire d'aide aux cotisants en difficulté (ACED)

[Accéder au Formulaire](#)

Pour effectuer une demande de l'ACED, il faut remplir le formulaire suivant et joindre les pièces justificatives suivantes :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition de l'ensemble des membres du foyer ;
- Un justificatif de nature à éclairer sur les difficultés.

Le formulaire est à adresser à l'Urssaf via l'espace personnel Urssaf en transmettant la demande par la rubrique : messagerie.

Après vérification de l'ensemble des critères administratifs et des pièces justificatives, la demande est présentée à la Commission d'Action Sanitaire et Sociale du CPSTI du lieu d'activité professionnelle.

L'entrepreneur individuel est informé par écrit lorsque le CPSTI a pris une décision.



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00